



Ma Communauté
de Communes

Surgères, le 16 février 2021

COMMUNIQUÉ

Réunion du Conseil Communautaire

Mardi 23 février 2021 à 18h00
Salle des Fêtes
12, Rue du Parc - Saint Georges du Bois

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Centre de vaccination COVID 19 de Surgères – Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine

2. FINANCES

2.1 Approbation des comptes de gestion 2020 - Budget principal et budgets annexes

2.2 Approbation des comptes administratifs 2020 – Budget principal et budgets annexes

2.3 Affectation des résultats 2020 - Budget principal et budgets annexes

2.4 Vote du budget primitif 2021 - Budget principal + budgets annexes

2.5 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-01 - Pôle Gare de Surgères

2.6 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2015-02 - Extension du siège social

2.7 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-01 - Maison de l'enfance Ballon-Ciré d'Aunis

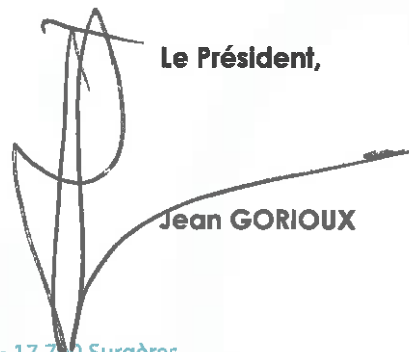
2.8 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2018-02 - Salle multisports de Surgères

2.9 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2019-01- Plan Climat Air Energie Territorial

2.10 Modification de l'Autorisation de Programme sur Crédits de Paiement n°2020-01 - Piscine de Surgères – Rénovation de la salle des machines

2.11 Taxe d'aménagement – avenant à la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de Forges sur le parc d'activités du Fief Magnou

Le Président,



Jean GORIOUX

INFORMATIONS COVID 19

Le conseil communautaire se réunira dans les conditions de droit commun. Le public se doit de respecter les mesures relatives au couvre-feu de 18 heures (jauge public : 30 personnes).

Mesures à prendre pour votre déplacement :

Compléter sur votre attestation de déplacement dérogatoire la case « déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ...» et munissez-vous de votre convocation.

Séance du conseil dans le respect des consignes sanitaires :

- lavage des mains avec une solution hydro alcoolique à l'entrée de la salle (contenants disposés à plusieurs endroits dans la salle)
- port du masque pour la durée de la réunion et pour l'ensemble des personnes présentes
- respect des distances minimales - 1 mètre au moins de chaque côté
- la salle sera aérée pendant 30'' avant le début de la séance.